

Profil de qualification Maçonne CFC / Maçon CFC

du 31 mai 2014

Numéro de profession: 51006

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale /
Plan de formation de maçonne CFC / maçon CFC
du 14 septembre 2010 (état au 1^{er} septembre 2014)

Contenu:

- I. Profil de la profession
- II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
- III. Niveau d'exigence de la profession

I. Profil de la profession

Domaine de travail

Le maçon ou la maçonne travaille sur les chantiers des ouvrages de bâtiment et de génie civil:

- le secteur du bâtiment comporte principalement des ouvrages tels que des immeubles d'habitation, des centres commerciaux, des écoles ou des bâtiments industriels.
- Parmi les ouvrages du génie civil, on compte les tunnels, les ponts, les systèmes de canalisation ou les infrastructures (stations d'épuration, réseau routier ou ferroviaire).
- Le secteur de la transformation et de la rénovation inclut le changement d'affectation des bâtiments, les assainissements intérieurs et extérieurs, les améliorations énergétiques et les mesures générales de préservation de la valeur.

La profession de maçon englobe à la fois les techniques traditionnelles et les nouvelles méthodes de construction.

Principales compétences opérationnelles de la profession

Exercer la profession de maçonne ou maçon conduit à effectuer différentes activités:

- Procéder à des travaux de démolition, de démontage et de terrassement
- Réaliser la construction de conduites, d'épuisement des eaux et de clôture des fouilles
- Réaliser des travaux de canalisation et de drainage
- Réaliser des ouvrages en béton sur place, ce qui implique des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage
- Réaliser un mur en maçonnerie et une maçonnerie apparente
- Poser des systèmes d'étanchéités et d'isolation
- Mettre en place des sols et revêtements en béton
- Réaliser des travaux d'isolation, de crépi et de finition
- Respecter et appliquer les mesures de sécurité au travail ainsi que de protection de l'environnement nécessaires

Dans ce contexte, les maçonnes et maçons utilisent plusieurs méthodes, systèmes et procédures de construction.

Les travaux des maçonnes et maçons sont organisés et mis en œuvre en fonction des processus correspondants:

- Respecter les bases de l'entreprise et des informations axées sur les clients
- Respecter les bases d'exécution
- Préparer et organiser le travail
- Exécuter les travaux de construction et de maçonnerie
- Établir des rapports de travail et documenter les travaux

Les activités des maçonnes et maçons sont réalisées à la satisfaction de la clientèle. Ces derniers se comportent toujours de manière correcte envers leurs clients. Ils se comportent avec loyauté envers leurs supérieurs et leurs collaborateurs.

Durant leur travail, ils veillent à ce que les instructions sur les dangers et les mesures de protection soient en tout temps garanties et évitent tout risque. Les maçonnes et maçons réparent totalement les dommages et défauts, et se protègent de manière conséquente contre les accidents et les maladies. Les maçonnes et maçons rédigent des rapports afin de garantir la traçabilité requise des travaux.

Exercice de la profession

Le métier de maçon implique de travailler étroitement en équipe avec d'autres professionnels.

Les maçonnes et maçons réalisent des projets qui vont souvent de l'installation des chantiers à l'exécution finale correcte de leurs différentes activités.

Les maçonnes et maçons exécutent les travaux de construction et de maçonnerie selon les instructions et sont en mesure de se procurer de manière autonome les informations nécessaires à la réalisation des travaux.

Les maçonnes et maçons travaillent en plein air lorsqu'ils bâtissent de nouvelles constructions et souvent à l'intérieur lorsqu'ils transforment et rénovent des bâtiments. Ils travaillent parfois à des hauteurs importantes et pour cette raison, doivent avoir le pied ferme et ne pas souffrir de vertiges. Leur travail requiert de la force et de l'intelligence également, par exemple pour lire des plans de construction, préparer les travaux ou acquérir le matériel. L'acquisition de matériel est prise en charge par les maçonnes et maçons de manière autonome et en fonction des besoins.

Contribution de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Une entreprise de construction est une institution économique ayant pour but de réaliser du profit à partir du capital investi par l'entrepreneur et de garantir des emplois à long terme. La pollution de l'environnement est évitée efficacement et les matériaux de construction sont utilisés conformément à leur destination et dans le respect de l'environnement. Le travail des maçonnes et maçons contribue de manière essentielle au niveau de vie élevé de notre société.

II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

1	Respecter les bases de l'entreprise et des informations axées sur les clients	Procéder au calcul des longueurs, surfaces et volume pour les dimensions retenues (1.1)	Respecter les directives des normes concernant la construction en fonction du niveau (1.2 + 1.3)	Connaître la structure de l'entreprise et agir en conséquence (1.4)	Savoir se comporter et résoudre les conflits de manière circonstanciée (1.5)	Satisfaire aux exigences des clients dans la meilleure qualité possible (1.6)	Tenir compte des aspects d'économie d'entreprise en effectuant le travail (1.7)	Se procurer et transmettre des informations (1.8)	
2	Respecter les bases d'exécution	Avoir une attitude critique face à la construction, savoir décrire l'exécution et esquisser les éléments critiques (2.3)	Identifier les risques et dommages, les signaler et les réparer selon les instructions reçues (2.4)	Garantir la sécurité personnelle au travail, appliquer les directives en matière de sécurité au travail et reconnaître les dangers (2.5)	Appliquer les mesures de protection de l'environnement selon les instructions reçues (2.6)	Utiliser les matériaux de construction selon leur destination et dans le respect de l'environnement (2.7)	Effectuer des travaux simples d'arpentage et de piquetage (2.8)	Savoir utiliser et entretenir les petites machines et le matériel d'exploitation (2.9 + 2.10)	
3	Préparer et organiser le travail	Se présenter de manière correcte et compétente au client (3.1)	Préparer et organiser le propre travail (3.2)	Décrire et expliquer les procédés de construction (3.3)	Établir une liste simple du matériel pour une fourniture et en contrôler la livraison (3.4)	Comprendre les plans et identifier des processus de travail simples (3.5)			
4	Exécuter les travaux de construction et de maçonnerie	Installer le chantier selon les instructions reçues, en tenant compte des dispositions en matière de sécurité au travail et de protection de l'environnement (4.1)	Mettre des échafaudages en place et en garantir la sécurité (4.2)	Exécuter des travaux de démontage et de démolition dans le respect des mesures de sécurité et de protection (4.3)	Mettre en place les protection et sous-œuvres en fonction des besoins (4.4)	Exécuter les travaux de pose de conduites (4.5)	Procéder à des mesures simples d'épuisement des eaux (4.6)	Exécuter des clôtures simples des fouilles (4.7)	Effectuer des travaux de terrassement selon les instructions reçues (4.8)
		Exécuter des travaux de canalisation et de drainage selon les instructions reçues (4.9)	Réaliser de manière autonome des ouvrages en béton sur place, avec travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage (4.10, 4.11, 4.12)	Réaliser un mur en maçonnerie et des travaux complémentaires (isolation thermique, protection contre le bruit et l'humidité, déplacement d'éléments de conduits de fumée et de béton) (4.13 + 4.14)	Réaliser une maçonnerie apparente et des travaux complémentaires (isolation thermique, protection contre le bruit et l'humidité) (4.13 + 4.14)	Exécuter des menus travaux sur des systèmes d'isolation périphérique (4.15)	Exécuter des menus travaux de crépissage et de revêtement (4.16)	Exécuter des menus travaux de mise en place des sols et de revêtement en béton (4.17)	
5	Rédiger des rapports et documenter les travaux	Procéder avec soin à la saisie des prestations et à la rédaction des rapports de travail (5.1)	Exécuter en continu les travaux de métré exigés (5.1)						

III. Niveau d'exigence de la profession

Dans la formation professionnelle initiale, le niveau d'exigence de la profession est décrit de manière détaillée dans le plan de formation (partie A).

Autorisation et entrée en vigueur:

Le présent profil de qualification entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014.

Zurich, le 31 mai 2014

Société Suisse des Entrepreneurs

Président central:

Directeur:

Werner Messmer

Daniel Lehmann

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI révoque l'autorisation du profil de qualification de la profession de maçonne / maçon du 14 janvier 2011.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation approuve le profil de qualification pour la maçonne CFC / le maçon CFC du 31 mai 2014.

Berne, le 31 mai 2014

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi
Chef de la division Formation professionnelle initiale et
maturités